



Dossier de presse

Lundi 17 juin 2024

# L'été à Grenoble : s'adapter et agir face aux fortes chaleurs





© Sylvain Frappat, Ville de Grenoble

**L'été arrive et en prévision des températures élevées qui s'annoncent, la Ville anticipe afin de protéger la santé des habitant-es, de garantir l'accès à la fraîcheur et adapter la ville face au dérèglement climatique et aux îlots de chaleur.**

Les fortes chaleurs présentent des risques pour les populations, en particulier les plus fragiles, les animaux et la biodiversité.

Durant l'été 2023, Grenoble a subi 16 jours de canicule, dont 2 jours en vigilance rouge. Alors que la fréquence des vagues de chaleur doit encore doubler d'ici à 2050, il est plus qu'urgent de s'adapter et de transformer en profondeur les organisations et les comportements individuels et collectifs.

## Prendre soin de la santé de toutes et tous

Dès 2019, la Ville de Grenoble a adopté un plan municipal « fortes chaleurs », renforcé en 2023. Complémentaire avec le Plan Municipal de Santé voté en 2024, il vise à limiter l'impact de l'augmentation des températures sur la santé des habitant-es. L'état général des populations, et tout particulièrement des plus vulnérables, se détériore rapidement après une exposition de courte durée à un pic de chaleur : plus l'intensité de la chaleur augmente, plus la part de la population éprouvant des difficultés augmente. Les températures extrêmes en journée restent élevées, la nuit n'offrent que peu de temps de repos aux organismes. À plus long terme, la montée des températures fait craindre l'augmentation de pathologies, du recours aux soins ou encore de décès prématurés.

Les mesures de prévention et de veille sociale sont cruciales pour limiter ces impacts. Ces actions sont graduées par niveaux de vigilance (vert, jaune, orange, rouge), avec des mesures d'urgence possibles en cas de situations extrêmes.

<b>NIVEAU 1</b> Veille saisonnnière	<b>1<sup>er</sup> juin au 15 septembre</b> Déclenchement automatique Les températures sont estivales sans être inhabituelles.
<b>NIVEAU 2</b> Avertissement chaleur	<b>VIGILANCE JAUNE MÉTÉO FRANCE</b> La chaleur est intense pendant moins de 3 jours ou une canicule est attendue.
<b>NIVEAU 3</b> Alerte canicule	<b>VIGILANCE ORANGE MÉTÉO FRANCE</b> Les seuils de canicule sont atteints : 19°C la nuit et 34°C le jour pendant au moins 3 jours consécutifs, pour le département de l'Isère. <b>Déclenchement par le Préfet</b>
<b>NIVEAU 4</b> Mobilisation maximale	<b>VIGILANCE ROUGE MÉTÉO FRANCE</b> Canicule exceptionnelle (intensité, durée, nombreux territoires concernés) avec effets collatéraux (sécheresse, approvisionnement en eau/électricité, saturation des hôpitaux, incendies...) <b>Déclenchement par le Premier ministre</b>

## ► Fortes chaleurs et pollution de l'air

Les fortes chaleurs sont souvent accompagnées d'une mauvaise qualité de l'air : l'ozone, polluant de l'air estival, se forme sous l'effet du rayonnement solaire à partir des oxydes d'azote émis par les véhicules et des composés organiques volatils.

En cas d'épisode de pollution de l'air l'été, il est important de continuer d'aérer les locaux (tôt le matin, le soir ou la nuit), les activités de plein air de faible intensité peuvent être maintenues en évitant les moments les plus chauds et en s'éloignant si possible des grands axes routiers.

La Ville a réuni les conseils et bons gestes à adopter sur [son site](#), avec des conseils personnalisés par publics cibles (scolaires, sportifs et sportives, aîné-es...).

Pour suivre la qualité de l'air sur l'agglomération : [www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/](http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/)

## ► Prévenir les risques liés aux UV et aux fortes chaleurs

La Ville renforce son action vis-à-vis des risques liés aux fortes chaleurs et aux UV. Des ateliers sont proposés par les infirmières de prévention de la Ville aux agent-es travaillant avec des enfants (ATSEM, personnel des crèches et écoles, éducateur-rices sportives, animateur-rices piscine, référent-es familles des Maison des habitants etc.). Ces ateliers permettent d'identifier :

- Les situations à risque élevé face aux UV ; comment se mesurent-ils ; les variations selon la météo et la saison...
- Les risques pour la santé, tels que les pathologies de l'œil comme les cataractes ou les pathologies cutanées comme les cancers de la peau.
- Et de promouvoir les mesures de protection : quelle exposition selon le phototype, éviter de s'exposer entre 12h et 16h, quels vêtements privilégier, quels types de crème solaires utiliser...

### ► L'info en +

Le DMLA touche **8 % de la population en France**

Cataracte : **près d'1 million d'interventions chirurgicales chaque année** en France



© Alain Fisher, Ville de Grenoble

FAIBLE		MODÉRÉ			FORT		TRÈS FORT			EXTREME	
UV 1	UV 2	UV 3	UV 4	UV 5	UV 6	UV 7	UV 8	UV 9	UV 10	UV 11	UV 12 <sup>+</sup>

Indices UV



© Sylvain Frappaat - Ville de Grenoble

### ► Les enfants, des publics fragiles à protéger

Lors des épisodes de fortes chaleurs, les enfants, plus fragiles, peuvent être particulièrement touchés. Les écoles, les crèches et les services périscolaires de la Ville et du CCAS agissent sur trois axes : l'organisation, les bâtiments et les espaces extérieurs.

#### L'organisation

Chaque établissement recevant des enfants (établissements scolaires, périscolaires, crèches, centres de loisirs, activités sportives...) reçoit une **fiche pratique** avec des conseils d'adaptation pour limiter les apports de chaleur et de protéger les enfants : **adaptation des menus** (inclusion de repas froids, options plus légères et hydratantes...), mise à disposition de **bars à eau** pour les enfants ; **école et périscolaire dehors** ; **sensibilisation des équipes d'animation aux méfaits des UV...**

#### Les bâtiments

Pose de **films UV**, de **stores** et de **menuiseries** pour limiter l'exposition ; réflexion autour de l'installation de **brise-soleils** et de la **végétalisation** des façades les plus exposées comme à Vallier ; installation de **brasseurs d'air et ventilateurs muraux** dans les écoles et les crèches ; de **ventilations doubles flux** ; expérimentation de **ventilation des bâtiments pendant la nuit** dans les maternelles de la Houille Blanche, La Rampe et dans les écoles Anthoard, Jules Ferry, Les Genêts et Sidi Brahim ; **plan de réhabilitation et de végétalisation des crèches** pour améliorer le confort thermique et la qualité de l'air (1 opération par an, l'[EAJE La Voie Lactée](#) est la dernière en date) ; priorité au **confort d'été** lors des rénovations et des constructions d'écoles (freecooling, rafraîchissement par eau de nappe, casquettes solaires, isolations...)...

#### Les aménagements extérieurs

>> Depuis 2020, des **systèmes de rafraîchissement par l'eau** sont installés dans les cours (écoles, crèches, centres de loisirs...). Aujourd'hui, la Maison des Collines, **20 crèches** et **69 cours d'écoles parmi les 77 ont été équipées de systèmes de rafraîchissement**.

>> Dans le cadre du projet Coquelicours, plusieurs **cours de récréation sont rénovées** afin de transformer ces espaces bitumés en véritables îlots de fraîcheur (végétalisation, débitumisation). **3 nouvelles cours d'école entrent en chantier cet été** : Jean Racine, Menon et Jouhaux.

>> Le projet **Place(s) aux enfants** se poursuit, avec un triple objectif : **assurer la sécurité des enfants** en apaisant les abords des écoles et en interdisant l'accès aux voitures ; **améliorer la qualité de l'air** ; **créer des îlots de fraîcheur** en végétalisant le plus possible et en utilisant des matériaux de couleurs claires. En 2024, **8 Place(s) aux enfants** sont déjà réaménagées ou en chantier. La Ville vise la création d'une Places(s) aux Enfants devant chaque école de la ville.



© Alain Fischer, Ville de Grenoble

### ► Protéger les aîné-es et les personnes fragiles et isolées

Les personnes fragiles et isolées, les personnes âgées ou en situation de handicap, peuvent, à leur demande, ou celle d'un tiers, figurer sur un registre communal nominatif. Une fois inscrites, ces personnes peuvent bénéficier d'une veille téléphonique en cas de déclenchement de crise majeure dont la canicule. Peuvent s'inscrire sur ce registre : les personnes âgées de plus de 65 ans, de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes en situation de handicap percevant une allocation liée à leur handicap.

Actuellement, **près de 390 personnes sont inscrites.**

Le CCAS mène des actions de veille et de lutte contre l'isolement :

- Envoi de cartes postales et du dépliant édité par la Ville recensant les lieux de fraîcheur et les bonnes pratiques ; et réalisation d'appels téléphoniques de convivialité auprès de personnes inscrites au registre pendant la période estivale.
- Déclenchement de l'automate d'appels, en général entre les niveaux d'alerte 2 et 3, afin de diffuser un message de prévention et alerter les secours si les personnes ne répondent pas au téléphone.
- Orientation et/ou réorientation du public inscrit au registre vers des structures/dispositifs de lutte contre l'isolement.

Pour s'inscrire au registre des personnes fragiles ou isolé-es, il suffit d'appeler le 04 76 69 45 45 ou de renvoyer par mail ou par voie postale un bulletin d'inscription joint au flyer d'information.

Pour toucher un public éloigné des institutions, une agente du CCAS se déplace en triporteur dans la ville notamment dans les marchés afin de rencontrer de potentielles personnes à inscrire au registre.

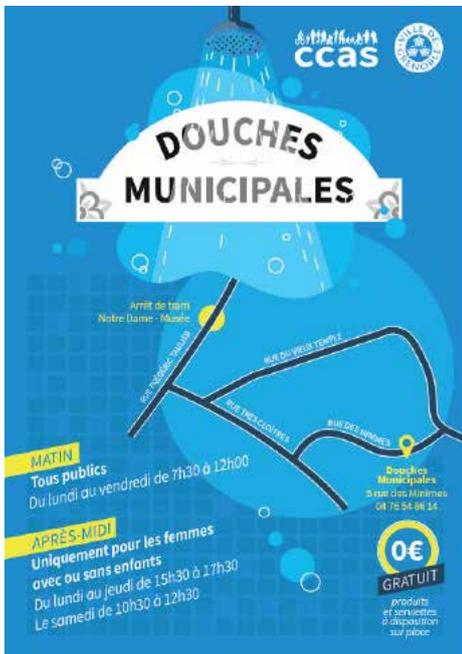
Le CCAS s'appuie également sur un réseau de professionnel-les de proximité et d'associations pour informer sur le registre et faciliter l'inscription du public ciblé.

### ► Protéger les personnes en grande précarité

Le CCAS a diffusé à 70 associations et organisations partenaires 2 000 exemplaires du flyer intitulé "**Où trouver de l'aide cet été**" qui reprend l'ensemble des lieux ouverts durant l'été.

Le flyer sera aussi disponible en ligne, avec la carte des lieux de fraîcheur (cf page 9 du DP) sur [www.solidarites-grenoble.fr](http://www.solidarites-grenoble.fr) et sur la page Facebook de Solidarités Grenoble.

Par ailleurs, la maraude sociale gérée par le CCAS portera une attention particulière aux effets de la chaleur pour les personnes vivant en rue, squats, bidonvilles, habitats de fortune et dispensera les conseils et orientations adaptés.



## Des douches municipales gratuites et ouvertes 7j/7

Les douches municipales sont ouvertes à toutes et tous les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h45 à 12h ; les samedis et dimanches de 9h à 12h. Des créneaux sont réservés aux femmes avec ou sans enfants les mardis de 7h45 à 12h.

Huit douches sont disponibles, accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un kit de toilette (serviettes, savons et shampoings) et des protections périodiques sont également mis à disposition gratuitement.

### ► Protéger les agent-es

La Ville communique et agit aussi en direction de ses agent-es : adaptation des horaires de travail, possibilité de télétravail, adaptation des vêtements de travail...

### ► Protéger les animaux

Les animaux de compagnie (chiens, chats, rongeurs et lapins) sont beaucoup plus sensibles à la chaleur et un «coup de chaleur» peut rapidement être mortel si les précautions ci-dessous ne sont pas prises :

- Les garder au frais en intérieur la journée ;
- Les mouiller avec une serviette, ou les doucher (attention à l'eau du tuyau d'arrosage qui peut être bouillante) ;
- Leur offrir un coin d'ombre à l'intérieur ou à l'extérieur. Veiller à leur hydratation ;
- Les nourrir aux heures les moins chaudes ;
- Réserver les activités sportives aux heures les plus fraîches (tôt le matin ou tard le soir) et préférer des sorties hygiéniques de quelques minutes durant la journée ;
- Eviter le passage sur les sols surchauffés, l'enrobé brûle les coussinets ;
- Ne jamais les laisser dans un véhicule ou tout autre espace de petite taille et mal ventilé (caravane, camping-car..).



**ADOPTER LES BONS GESTES & SOYEZ VIGILANT-ES**  
 Les animaux de compagnie ne transpirent pas, ils dépendent du halètement pour réguler leur température. Ceux âgés ou malades, ainsi que les races à faces aplaties, ont plus de risque de souffrir d'un coup de chaleur. Prenez les bonnes précautions en fonction de votre animal.

### Les signes d'un coup de chaleur :

- Agitation de l'animal ;
- Halètement très prononcé avec la langue qui sort largement de la gueule ;
- La langue et les muqueuses deviennent rouge vif ;
- Autres symptômes possibles : troubles gastro-intestinaux (diarrhée, vomissements), animal qui titube, crises convulsives.

En cas de coup de chaleur, il faut mouiller l'animal et appeler un-e vétérinaire.

### Et les animaux sauvages ?

Pour les aider, il est possible de laisser à leur disposition, sur un rebord de fenêtre ou dans le jardin, une coupelle dont l'eau sera changée quotidiennement.

### ► Un protocole pour les événements organisés ou soutenus par la Ville

La Ville met en place un protocole en 3 niveaux d'alerte pour ses événements en période de canicule, selon l'activité et le public reçu (vigilance, adaptation ou annulation).



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble



© Ville de Grenoble

## Garantir l'accès à la fraîcheur l'été

### ► L'eau pour se rafraîchir

Depuis plusieurs années, la Ville cherche à favoriser l'accès à l'eau pour toutes et tous, tout en préservant la ressource. Les fontaines, souvent vétustes et fonctionnant à puit perdu, sont peu à peu remises en marche avec des systèmes en circuit fermé. Des brumisateurs sont déployés dans les quartiers et des dispositifs de rafraîchissement aquatiques dans les écoles.

### >> 250 bornes fontaines à boire

- **Une dizaine de nouvelles bornes fontaines** en 2024, dont **4 nouvelles** à la gare, place Championnet, square Jean Macé et Chemin de Halage grâce au budget participatif La Grenobloise.
- **3 prototypes** différents de bornes fontaines installés en 2023 grâce à un partenariat avec l'ENSAG place Victor Hugo, sur la Place(s) aux enfants de l'allée des Romantiques et dans le parc des Champs-Élysées. Objectif ? Faciliter l'accès à toutes et tous (intergénérationnel et personnes en situation de handicap) tout en limitant la consommation d'eau. Un réceptacle, permettant de récupérer l'eau non utilisée a été pensé pour permettre aux animaux de boire. Ce mobilier a été entièrement conçu en région grenobloise.

### >> Des dispositifs de fraîcheur types brumisateurs pour rafraîchir grâce à un système par microgoutelles, économe en eau :

- **3 brumisateurs mobiles** créés en 2022 esplanade Alain Le Ray, au Jardin de Ville et rue Christophe Turc. Celui situé esplanade Alain Le Ray a été déplacé sous les arbres pour maximiser la fraîcheur, suite aux retours d'usager-es.
- **5 brumisateurs fixes** à Saint-Bruno, Mistral, rue Charles Dullin, Edmond Arnaud et dans le parc Paul Mistral.

### >> Des jeux d'eau mobiles déployés sur les événements organisés par la Ville (Fête des Tuiles, Été sur les quais et Cabaret Frappé...) ou par des associations : **6 jeux d'eaux mobiles** (dont 4 grands et 2 petits) et 1 dispositif fraîcheur à l'Été Oh Parcs ! pour amener la fraîcheur au plus près des usager-es.

### >> Ouverture des piscines Jean Bron et Les Dauphins

- Jean Bron : La **période d'ouverture et les créneaux horaires ont été élargis**. Ouverture du 15 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2024 de 9h30 à 14h30 et de 15h30 à 19h30, avec des matinales tous les lundis et vendredis dès 7h30 (accès au bassin de 25m uniquement), des nocturnes : tous les mardis et mercredis jusqu'à 20h30, et de nombreuses animations sportives.
- Les Dauphins : Ouverture du 15 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2024 de 14h30 à 19h et les jeudis de 12h à 19h.

### >> De vastes points d'eau dans toute la Ville

- 3 lacs dans les parcs Jean Verlhac, Champs Élysées et Pompidou ;
- 7 bassins ornementaux et ou végétalisés sur l'ensemble du territoire.

## >> Remise en fonctionnement et rénovation des fontaines ornementales

- **20 fontaines ornementales** sont aujourd'hui en fonctionnement ;
- **2 fontaines** vont entrer en travaux en septembre 2024 :

\_Le **bassin ornemental de la place Victor Hugo** pour un total de 340 000 euros : Cette fontaine historique du XIX<sup>ème</sup> siècle sera entièrement renouvelée avec un filtrage naturel de l'eau, un système de recyclage de l'eau à une certaine profondeur pour éviter à l'eau de geler l'hiver. Cette fontaine sera la première en eau toute l'année à Grenoble.

\_Les **jets d'eau et le miroir d'eau de l'esplanade Alain Le Ray** (Caserne de Bonne) pour un coût de 270 000 euros : Créés lors de la construction de l'écoquartier de Bonne en 2009, les jets et le miroir d'eau ont au départ été conçus pour un usage ornemental. Leur utilisation ayant évolué, la Ville s'adapte et entreprend des travaux pour conforter ce nouvel usage de rafraîchissement. Pour ce faire, les fontaines seront alimentées en eau potable avec un traitement de l'eau pour en limiter les risques sanitaires. Les travaux permettront également de transformer la fontaine à jets d'eau en un espace brumisant lors des très fortes chaleurs l'été.

### Un usage raisonné de l'eau

La politique autour de l'accès à l'eau concilie nécessité de rafraîchissement pour toutes et tous et préservation de la ressource. De nombreuses actions sont mises en place pour réduire les consommations d'eau : remplacement de certains sanitaires publics vétustes et particulièrement consommateurs par des toilettes sèches (de 1 à 9 toilettes sèches entre 2019 et 2024) ; traquage des fuites d'eau ; revalorisation de l'eau de la piscine Jean Bron pour l'entretien de l'espace public ; projet d'installation de collecteurs d'eaux de pluie, lauréat du budget participatif 2023...



### ► Des équipements municipaux ouverts et gratuits

Après les bibliothèques 100% gratuites depuis 2019, les musées municipaux (Musée de Grenoble, Muséum et Musée Stendhal) sont également gratuits pour tous les Grenoblois-es en mai 2024.

Ces espaces climatisés peuvent accueillir les personnes en recherche de lieux frais pendant les fortes chaleurs, et peut-être les aider à pousser la porte de ces lieux.

Consulter la [liste](#) des bâtiments climatisés et accessibles gratuitement.

### ► Des propositions d'animations tout l'été pour des moments de convivialité au frais

- L'Été sur les quais :
  - >> Les samedis 15 juin et 6 juillet de 18h à minuit : quai Perrière - Place de la Cimaise (rive droite)
  - >> Vendredi 21 et samedi 29 juin de 18h à minuit : quai Stéphane-Jay - Place de la Bérulle (rive gauche)
  - >> Du 29 juin à 17h au 25 août à minuit : Piétonnisation 24h/24 de la voie Corato.
- L'Été Oh Parcs :
  - >> Du 9 juillet au 30 août dans le parc Paul Mistral
  - >> Du 12 juillet au 4 août au parc des Champs-Elysées (Bachelard).

[Retrouvez le dossier de presse sur les animations de l'été](#)

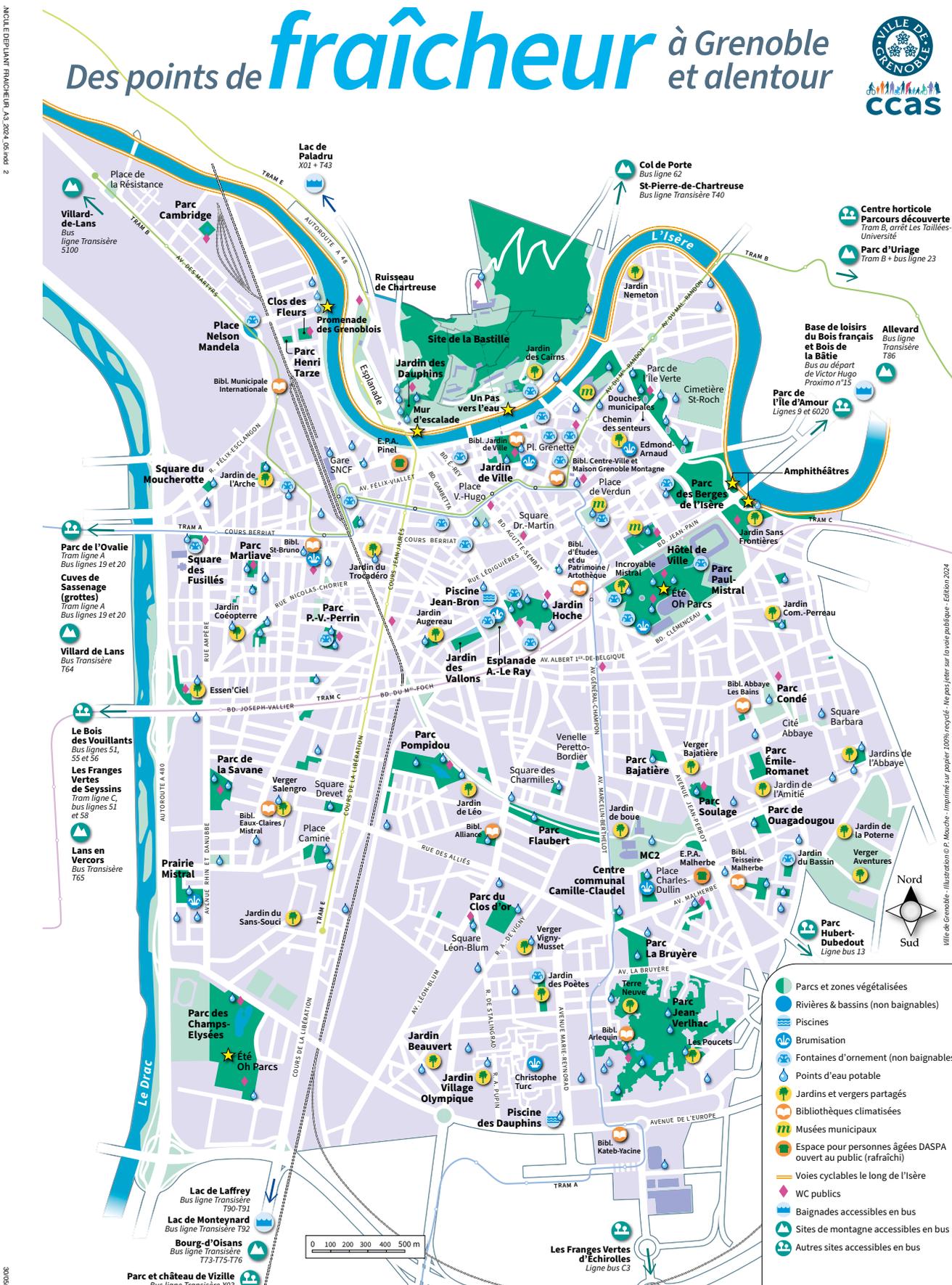
► La **Maison de la montagne** propose sur son site une [sélection d'activités](#) en montagne accessibles en transport en commun depuis Grenoble. Dans le cadre de l'opération "Nature sans voiture", tous les samedis de juin, des bus partiront de la MC2 à 8h pour accéder à 4 destinations montagnardes non desservies par les transports en commun : Gresse-en-Vercors, Col du Coq, Alpes du Grand Serre, Lac de Freydières (tarif A/R 6€). [Plus d'informations](#)

▶ En cas d'alerte canicule, **élargissement des horaires d'ouverture** de tous les parcs sauf Valérien Perrin et **ouverture du parc des Charmilles et du parc Marliave 24h/24**. En cas d'alerte canicule et d'alerte sécheresse, ouverture 24h/24 de tous les parcs, sauf Valérien Perrin.

▶ **Carte des points de fraîcheur**

La Ville édite chaque année une carte des lieux frais, avec les parcs et jardins, les points d'eau, les lieux culturels gratuits, les sanitaires...

# Des points de fraîcheur à Grenoble et alentour



- Parcs et zones végétalisées
- Rivières & bassins (non baignables)
- Piscines
- Brumisation
- Fontaines d'ornement (non baignables)
- Points d'eau potable
- Jardins et vergers partagés
- Bibliothèques climatisées
- Musées municipaux
- Espace pour personnes âgées DASPA ouvert au public (rafraîchi)
- Voies cyclables le long de l'Isère
- WC publics
- Baignades accessibles en bus
- Sites de montagne accessibles en bus
- Autres sites accessibles en bus

NICOLE DERIVANT FRAICHEUR\_A3\_2024\_05.indd 2

Ville de Grenoble - Illustration © P. Mouche - Imprimé sur papier 100% recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique - Édition 2024

30/05/24

# Adapter et végétaliser la ville

## ► Extension et création de parcs

Réalisés : nouveaux parc Berty Albrecht et square Barbara ; agrandissement du square du Moucherotte ; doublement du Parc de la prairie Mistral ; végétalisation du parvis du Plateau (place des Mosaïques), ; végétalisation et transformation du parvis du Lycée Louise Michel devenu Square Mahsa Amini...

À venir : extension du parc Flaubert ; agrandissement du parc de l'Esplanade ; projet de lac baignable et végétalisé au parc Jean Verlhac ; projet de végétalisation du parking du Clos d'Or...

## ► Végétaliser partout où c'est possible

Végétalisation le long des voiries et des pistes cyclables ; plantation de bosquets boisés rue Anatole France et sur une ancienne route abandonnée le long de la rue Lucien Andrieux ; densification des arbres du Terrain Blanc ; désimperméabilisation et végétalisation systématique des places de stationnement dans tous les projets d'entretien de chaussée réalisés par la Métropole...

## ► Végétalisation biodiverses des toitures et des façades du patrimoine municipal : Hôtel de Ville, Maison du Tourisme, Centre Communal Camille Claudel, Maison des Habitants du Centre-Ville, Centre Sportif Jean-Philippe Motte, Groupe Scolaire Joseph Vallier...

### Une plateforme participative pour végétaliser la ville

Les Grenobloises et Grenoblois peuvent déposer leur demande sur cette plateforme pour :

- Créer un espace végétalisé et/ou de jardinage sur l'espace public ;
- Rejoindre un espace de jardinage existant ;
- Obtenir des conseils et ressources pour réussir son projet de végétalisation ou de jardinage à Grenoble ;
- **Obtenir gratuitement un ou plusieurs jeunes arbres à planter sur son terrain** : depuis 2021, la Ville a donné plus de 1 000 arbres à des particulier-es et des professionnel-les. Les inscriptions pour bénéficier du don d'arbres pour la saison de plantation prochaine sont ouvertes jusqu'au 14 juillet 2024. Les propriétaires privé-es peuvent choisir parmi les 28 essences différentes proposés (chênes, érables, merisiers, tilleuls, abricotiers, amandiers, figuiers, poiriers...). [Plus d'informations](#)

**VÉGÉTALISE TA VILLE!**  
**ARBRES OFFERTS**  
Inscription sur [vegetalise.grenoble.fr](http://vegetalise.grenoble.fr)  
Jusqu'au 14 juillet 2024

- × 4 par jardin
- × 30 par copropriété entreprise
- × 80 par collège, lycée



### LE CHIFFRE EN +

- 43 574 arbres en 2023 à Grenoble